

Code Postal : 31360
Téléphone 05 61 90 02 25
Télécopie 05 61 90 07 88
Courriel : mairie-de-boussens@wanadoo.fr



Présents : MM. SANS (Proc), Mme GERARD, M. RAMEAU, Mme AIMONE-CAT, M. LIVOTI, Mmes DALLAZANNA, GRANGE, MM. ROQUEBERT, CELLIER, DESHONS, EVIN, Mmes COURTOUX, SANDY, AGUILA

Absent excusé : M. AMOUROUX (Procuration M. SANS)

Secrétaire de séance : Mme AIMONE-CAT

Ouverture de la séance à 18 Heures 15.

ORDRE DU JOUR

- Le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 11 décembre 2020 a été adopté à l'unanimité des membres présents .
- Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'ordre du jour sera modifié en raison de l'ajout de 3 points :
 - En point 4 : Exécution du quart des crédits ouverts au budget 2020
 - En point 9 : Remplacement de la chaudière du stade
 - En point 11 : Vente pavillon 15 lotissement Calauères

1° - Révision des tarifs du camping communal

Monsieur le Maire propose de modifier les tarifs du camping municipal qui n'ont pas été révisés depuis plusieurs années et qui demandent une actualisation. Il donne lecture de la tarification proposée (voir tableau joint). Cette tarification sera applicable à compter du 1^{er} avril 2021.

Tarification adoptée à l'unanimité des membres présents.

2° - Décision modificative relative au budget annexe « Lotissement Pentens 2 »

Monsieur le Maire rappelle que les travaux de création du Lotissement Pentens 2 sont aujourd'hui terminés et qu'il y a lieu de procéder maintenant aux écritures de stock qui sont des opérations d'ordre. Des crédits doivent cependant être ouverts ainsi qu'il suit :

Dépenses investissement : c/3555 : +16710
Dépenses fonctionnement : c/7133 : + 16710
Dépenses fonctionnement : c/71355 : + 16710
TOTAL : 50130 €

Recettes investissement : c/3354 : +16679
Recettes investissement : c/3355 : + 31
Recettes fonctionnement : c/71355 : +16710
Recettes fonctionnement : c/74741 + 16710
TOTAL : 50130€

Décision modificative adoptée à l'unanimité des membres présents.

3° - Participation de la commune au financement du PPRT Antargaz et BASF

Monsieur le Maire expose que par délibération en date du 25 janvier 2018 il a pris l'engagement d'accompagner la Communauté de Communes Cœur de Garonne dans le financement des PPRT ANTARGAZ et BASF à Boussens car elle n'a jamais perçu la fiscalité de ces entreprises avant la fusion. Il avait été décidé un reversement par fonds de concours de 20% du montant de sa participation. Monsieur le Maire propose de reconduire cette décision et informe l'assemblée que la Communauté de Communes demande aujourd'hui le versement de la somme de 4 969.15€ correspondant à 20% de l'appel de fonds n° 3 de la Commune de Mancieux d'un montant de 24845.75€.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.

4° - Exécution du budget : liquidation des dépenses d'investissement

Monsieur le Maire rappelle la décision prise le 11 décembre 2020 d'autoriser, dans l'attente du vote du Budget 2021, la liquidation, l'engagement et le mandatement de dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts en 2020. Madame la Trésorière demande de préciser les chapitres concernés par cette décision. Monsieur le Maire propose les chapitres 21 et 23.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

5° - Appel d'offres Travaux Salle Djellali

Monsieur le Maire présente l'analyse des offres suite à la remise des offres du 04/01/2021. Il donne lecture des offres retenues :

Lot 1 : Menuiserie extérieure alu : Entreprise LAFFORGUE : 2900€ HT

Lot 2 : Menuiserie intérieure bois : Entreprise CONCEPT CREATION BOIS : 63025€HT

Lot 3 : Electricité : Entreprise C2GLEC : 7577.11€HT

Lot 4 : Plomberie/Sanitaire : Entreprise ADECOTHERM : 2500€

Lot 5 : Peinture : Entreprise LORENZI : 2448€HT

Délibération d'information

6° - Rénovation énergétique des bâtiments scolaires, présentation du projet.

Après une présentation du projet par le cabinet d'architectes MONIER/JAROT, Monsieur le Maire présente le plan de financement prévisionnel qui s'élève à la somme de 787 906.26€ HT tant en recettes qu'en dépenses. Un dossier de demande d'aide sera déposé auprès du Conseil Départemental, de la Région Occitanie, de l'Etat dans le cadre de la DETR, de la Communauté de Communes par le biais des fonds de concours.

Projet et plan de financement prévisionnel adoptés à l'unanimité des membres présents.

7° - Réfection et aménagements de la cour du hangar communal

Dans le but de sécuriser et de faciliter le stockage temporaire de déchets, Monsieur le Maire propose de faire poser une clôture équipée d'un portail coulissant autour du hangar communal situé rue de la Viele et d'aménager la cour extérieure avec la construction de bacs de stockage en béton. Une demande de subvention auprès du Conseil Départemental pourra être déposée. L'entreprise COMMINGES BATIMENT a réalisé plusieurs études, la meilleure proposition s'élève à la somme de 69458€HT.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

3° - **Participation de la commune au financement du PPRT Antargaz et BASF**

Monsieur le Maire expose que par délibération en date du 25 janvier 2018 il a pris l'engagement d'accompagner la Communauté de Communes Cœur de Garonne dans le financement des PPRT ANTARGAZ et BASF à Boussens car elle n'a jamais perçu la fiscalité de ces entreprises avant la fusion. Il avait été décidé un reversement par fonds de concours de 20% du montant de sa participation. Monsieur le Maire propose de reconduire cette décision et informe l'assemblée que la Communauté de Communes demande aujourd'hui le versement de la somme de 4 969.15€ correspondant à 20% de l'appel de fonds n° 3 de la Commune de Mancieux d'un montant de 24845.75€.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.

4° - **Exécution du budget : liquidation des dépenses d'investissement**

Monsieur le Maire rappelle la décision prise le 11 décembre 2020 d'autoriser, dans l'attente du vote du Budget 2021, la liquidation, l'engagement et le mandatement de dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts en 2020. Madame la Trésorière demande de préciser les chapitres concernés par cette décision. Monsieur le Maire propose les chapitres 21 et 23.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

5° - **Appel d'offres Travaux Salle Djellali**

Monsieur le Maire présente l'analyse des offres suite à la remise des offres du 04/01/2021. Il donne lecture des offres retenues :

Lot 1 : Menuiserie extérieure alu : Entreprise LAFFORGUE : 2900€ HT

Lot 2 : Menuiserie intérieure bois : Entreprise CONCEPT CREATION BOIS : 63025€HT

Lot 3 : Electricité : Entreprise C2GLEC : 7577.11€HT

Lot 4 : Plomberie/Sanitaire : Entreprise ADECOTHERM : 2500€

Lot 5 : Peinture : Entreprise LORENZI : 2448€HT

Délibération d'information

6° - **Rénovation énergétique des bâtiments scolaires, présentation du projet.**

Après une présentation du projet par le cabinet d'architectes MONIER/JAROT, Monsieur le Maire présente le plan de financement prévisionnel qui s'élève à la somme de 787 906.26€ HT tant en recettes qu'en dépenses. Un dossier de demande d'aide sera déposé auprès du Conseil Départemental, de la Région Occitanie, de l'Etat dans le cadre de la DETR, de la Communauté de Communes par le biais des fonds de concours.

Projet et plan de financement prévisionnel adoptés à l'unanimité des membres présents.

7° - **Réfection et aménagements de la cour du hangar communal**

Dans le but de sécuriser et de faciliter le stockage temporaire de déchets, Monsieur le Maire propose de faire poser une clôture équipée d'un portail coulissant autour du hangar communal situé rue de la Viele et d'aménager la cour extérieure avec la construction de bacs de stockage en béton. Une demande de subvention auprès du Conseil Départemental pourra être déposée. L'entreprise COMMINGES BATIMENT a réalisé plusieurs études, la meilleure proposition s'élève à la somme de 69458€HT.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

8° - **Rénovation de l'éclairage public dans la Zone Industrielle du Bousquet**

Monsieur le Maire présente le projet de rénovation de l'éclairage public dans la Zone Industrielle du Bousquet établi par le Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne. Le montant estimatif de la dépense totale s'élève à la somme de 19818€TTC, la part à la charge de la commune serait de 4014€.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

9° **Remplacement de la chaudière du stade**

Monsieur le Maire informe l'assemblée du dysfonctionnement de la chaufferie de la salle de sports. L'Entreprise HYDROSYSTEM a fait une proposition de remplacement de la chaudière actuelle par une chaudière gaz à condensation pour un montant HT de 10425€50. Une demande de subvention pourra être déposée auprès du Conseil Départemental.

Selon le souhait de certains conseillers municipaux, une étude sera demandée pour un autre système de chauffage, pompe à chaleur par exemple avant décision définitive.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

10° **Achat de barrières florales**

Monsieur le Maire propose d'acheter des barrières florales pour remplacer les arceaux détériorés devant la piste de danse. Des barrières pourraient également être achetées pour équiper les trottoirs qui longent l'agence postale afin d'éviter le stationnement gênant. Un devis a été établi par la Société SASU HARDY SCOUNT COLLECTIVITE pour un montant total HT de 7001.68€

Proposition acceptée à l'unanimité des membres présents.

11° - **Proposition de vente du pavillon 15 lotissement Calauères**

Monsieur le Maire donne lecture de l'évaluation du pavillon 15 lotissement Calauères établi par l'agence immobilière SASU CASTEX IMMO. La valeur de ce bien a été estimée à 125000€ net vendeur. A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de faire une proposition de vente pour ce prix aux locataires actuels qui avaient fait une demande d'acquisition.

12° - **Questions diverses**

Madame GERARD informe que le bulletin municipal sera disponible le 25 janvier 2021.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 20h45.

BOUSSENS, le 19 janvier 2021

Le Maire,
Christian SANS



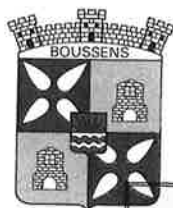
Code Postal : 31360


Téléphone 05 61 90 02 25

Télécopie 05 61 90 07 88

Courriel : mairie-de-boussens@wanadoo.fr

Valables du 01.04.2021 au 31.03.2022



<p><u>EMPLACEMENTS CARAVANES</u> </p> <p>Forfait nuitée 2 personnes..... 10 € 00 Personne supplémentaire..... 2 € 50 Enfant – de 7 ans..... 2 € 00 Branchement électrique..... 2 € 50</p>	
<p><u>EMPLACEMENTS TENTES</u> </p> <p>Forfait nuitée emplacement..... 2 € 50 Campeur..... 3 € 00 Enfant – de 7 ans..... 2 € 00 Branchement électrique..... 2 € 50</p>	
<p><u>LONGS SEJOURS – FORFAITS MENSUELS</u></p> <p>1 personne..... 105 € 00 2 personnes..... 155 € 00 Personne supplémentaire..... 50 € 00</p> <p>Enfant – de 7 ans..... 35 € 00</p> <p>Branchement électrique :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Caravane..... 45 € 00 ▪ Mobil home..... 90 € 00 	
<p><u>SUPPLEMENTS</u></p> <p>Chien..... 1 € 00 Forfait mensuel..... 15 € 00</p>	

